Liberté Égalité Fraternité

Arrêté n°03850-2023 VR/DEC du 05 mai 2023 portant admissibilité aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française et d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat en Polynésie française, ouverts au titre de l'année 2023.

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code de l'éducation notamment son article R263-2 ;
- VU le code général de la fonction publique notamment ses articles L325-17 à L325-20 et suivants ;
- VU la loi n°83-481 du 11 juin 1983 fixant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'État et de ses établissements ;
- VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU le décret n°2015-831 du 07 juillet 2015 modifiant le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;
- VU le décret du 22 août 2022 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française M. TERRET (Thierry) ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- VU l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- VU l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française :
- VU l'arrêté du 4 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat en Polynésie française ;
- VU l'arrêté du 4 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe, du premier concours interne ainsi qu'un recrutement par liste d'aptitude pour l'intégration d'instituteurs titulaires régis par le décret du 19 juillet 1982 dans le corps des professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française;
- VU l'arrêté du 29 mars 2023 fixant la composition du jury des concours externes de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française et des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat en Polynésie française, session 2023 ;
- VU le procès-verbal de délibération du jury d'admissibilité du vendredi 5 mai 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 : Les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique, sont déclarés admissibles à la session 2023 du concours externe de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française :



Liberté Égalité Fraternité

	Civilité	Nom de famille	Prénom(s)
1	Mme	AKEOU	Precillia Matoakura
2	Mme	ATINIU	Tipanie
3	Mme	AUZOUX	Leilani Teupooheiata
4	Mme	BALAGUER	Naomi
5	Mme	BLANCHET	Naomi
6	Mme	BU-LUC	Maire
7	Mme	BUNKLEY	Carole Emmanuelle Teupoo
8	M.	CHAUDRON-PRAILLET	Tehotu
9	Mme	CLARK	Mahealani
10	Mme	GALENON	Vaiani
11	M.	GARRY	Humphrey Tutereva David
12	Mme	GREIG	Teraihekeua
13	Mme	HOFFMANN	Dyna
14	Mme	HOKAUPOKO	Kuanui
15	M.	HUNTER	Jordan Virihoa
16	Mme	LEAU CHOY	Elvina Janice
17	M.	LEVY	Tanaroa Mike Robert
18	Mme	MAHE	Océane
19	Mme	MANUEL	Vaiiti
20	Mme	MATHIEU	Estelle - Turia
21	Mme	MOU-SING	Keani Tevaianapa Kahaia Aerin
22	Mme	PAPARAI	Tuoto
23	Mme	PIFAO	Hereiti Aurore Tepurotu
24	Mme	RAI	Eliane Teura
25	Mme	RATTINASSAMY	Teumere Ranihei Ambre
26	Mme	ROBSON	Kassy Vairai
27	Mme	ROOMATAAROA	Moeava Sandrine
28	Mme	SUI	Perle
29	Mme	TAATA	Te U'u Mouani
30	Mme	TERE	Heremiti Mimine
31	Mme	TETAURU	Milka Hutia
32	Mme	TETUAMANUHIRI	Hivalani Teipotemarama Laure
33	Mme	TETURU	Hallie Ahuura
34	Mme	THUNOT	Hoatu-Barbara-Starla
35	Mme	VALENTIN	Arlenda Tahianui
36	Mme	WONG CHANG CHOY	Georgie
37	M.	YIN SUN	Hiro Alvin Tetuarii
38	Mme	YU	Heilani-Maribelle-Liang Ming



Liberté Égalité Fraternité

Article 2 : Les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique, sont déclarés admissibles à la session 2023 du concours externe d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat en Polynésie française :

	Civilité	Nom de famille	Prénom(s)
1	Mme	DELEPINE CHAUSSEPIED	Agnes Marie Josephe
2	Mme	HUANG	Teherenui Shanna
3	Mme	LAU FAT	Tematahere
4	Mme	LY KUI	Sandy
5	Mme	PAHOA	Jill Hany
6	Mme	PERETTI	Moevai Hirere
7	Mme	SOMMERS	Barbara Vanina Mokouri
8	Mme	SOMMERS	Tehivatua Jordanna
9	Mme	TEATA-CARREEL	Vehia

Article 3 : Le Secrétaire Général du Vice-rectorat de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Thierry TERRET